

Présentation Commission d'étude des situations complexes

Dans le cadre du volet urgence du SIAO-Hérault, une commission d'étude des situations complexes est mise en place afin de favoriser la réponse aux problématiques individuelles repérées par les acteurs ou le SIAO et poser un cadre commun d'intervention en renforçant les articulations et de construire des réponses pluri-partenariales.

Il s'agit :

- de passer d'une logique institutionnelle à une logique de parcours en évitant les ruptures de la prise en charge,
- de sortir de la problématique de l'urgence et de transformer les situations complexes en situations gérables.

Cette instance ne remet pas en cause l'organisation existante de chacune des institutions.

Commission des situations complexes SIAO34	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux problématiques individuelles repérées par les acteurs ou le SIAO et poser un cadre commun d'intervention là où les dispositifs tels qu'ils sont actuellement organisés ne permettent pas d'aboutir à une solution. - Faciliter la mise en œuvre des orientations définies par les intervenants de la situation ou ouvrir de nouvelles pistes
Public	Toutes situations de par l'urgence qui les caractérise, leur singularité, la multiplicité des problématiques qui leur incombe ou celle des acteurs qui les entoure ou par manque d'hébergement spécifique.
Rythme	La commission est mobilisable en fonction des demandes de l'opérateur SIAO ou des acteurs.
Système de saisine	Les professionnels de chaque service en charge d'une situation Le SIAO La DDCS
Fiche de saisine	Cf. PJ
Conditions à la saisine de la commission	Par les acteurs si aucune solution n'a pu aboutir ou n'a été trouvée dans le cadre de concertations Par le SIAO s'il repère une situation correspondant au public visé La commission n'intervient pas en première intention
Interface et organisation	SIAO volet urgence : Emilie Duquenoy
Relevé de conclusions	Il sera rédigé, sous la forme : <ul style="list-style-type: none"> - Rappel du ou des objectif(s) énoncé(s) - Décision et engagement de chaque service - Actions à mener par chacun - Echéances à tenir

Modalité d'information de l'utilisateur	- en amont - à l'issue de la réunion Le professionnel informe par oral l'utilisateur de la date du passage et s'engage à la restitution.
--	--

MODE D'EMPLOI
Le professionnel demande à évoquer une situation lors de cette commission : - Fiche de saisine - Qui reçoit la demande ? Le SIAO volet Urgence <div style="text-align: center;"> Les bureaux d'Olympie – bât.A 134 av de Palavas – 34 070 Montpellier 09.67.42.93.71 Mail : urgence@siao34.org </div>
1. un calendrier modulable en fonction des demandes 2. un délai de saisine (15 jours) 3. on maintient la réunion – ajustement
➤ Evaluation des besoins : ➤ Suivi des décisions